



CHAMBRE DES SALARIES  
LUXEMBOURG

## Discours de Ben FAYOT

### « La longue histoire de la formation continue au Luxembourg »

prononcé lors de la séance académique pour les 20 ans de formations universitaires  
en formation continue

EMBARGO JUSQU'À 18h30  
17.03.2016

Seul le discours prononcé fait foi

Luxembourg, le 17 mars 2016

Altesse Royale,

Messieurs, les Ministres,

Mesdames, Messieurs, les députés des parlements européen et national,

Mesdames, Messieurs, les représentants de nos universités partenaires,

Chers lauréats de la promotion 2016,

Chers invités d'honneur,

Permettez-moi de commencer par remercier M. Jean-Claude Reding, président de la CSL, et M. Roger Melmer, directeur responsable de la formation continue à la CSL, de m'avoir proposé la recherche fascinante sur l'éducation des adultes au Luxembourg.

Il en est sorti une histoire de 350 pages que je ne vais pas parcourir au pas de charge dans le temps qui m'est imparti.

Je me servirai plutôt des principales motivations que l'on peut déceler dans cette histoire pour structurer mon exposé.

J'en vois trois, principalement: le développement économique, la promotion sociale, l'épanouissement personnel.

Ces motivations se recoupent parfois, mais on peut les décerner avec plus ou moins de force selon les époques, selon l'origine des formations offertes et selon les objectifs poursuivis.

## **1. Le développement économique**

En 1839, le Luxembourg est un pays pauvre où peut encore sévir la famine.

Le niveau d'instruction des 9/10<sup>e</sup> de la population est faible.

La loi de 1843 sur l'instruction primaire n'impose pas l'obligation scolaire. Écoutons le Directeur général de l'Instruction Henri Kirpach à la Chambre en 1881: « La plupart des pères envoient leurs enfants à l'école, mais irrégulièrement, pas tous les jours, pas tous les mois ; ils les y envoient quand ils ne savent comment les employer autrement. »

Le travail à la ferme ou dans l'atelier est plus important que l'instruction.

L'obligation scolaire n'est introduite qu'en 1881 jusqu'à l'âge de 12 ans, prolongée jusqu'à 13 par la loi de 1912. Le malheur, c'est qu'un enfant de 12, puis de 13 ans est déjà considéré comme adulte. Mais un petit adulte peu préparé à la vie professionnelle.

L'éducation initiale de six ou de sept années est insuffisante à tous points de vue. L'Etat institue donc dès 1880 des cours dits d'adultes ou postscolaires pour les enfants qui quittent l'école à 12 ans. La fréquentation en devient obligatoire par la loi de 1912. Ces cours ont lieu de novembre à mars, donc en hiver, à raison de six heures par semaine le soir, pendant deux ans. Ils répètent les matières de l'école primaire et parfois ajoutent des matières nécessaires pour l'emploi : le dessin pour les garçons, les travaux ménagers pour les filles. Il y aura de tels cours jusqu'en 1952.

Mais cela ne suffit pas car le développement économique exige de la main-d'œuvre de mieux en mieux formée.

L'agriculture est le secteur économique dominant au 19<sup>e</sup> siècle, où travaille presque la moitié de la population. L'Etat institue l'Ecole agricole en 1883, et ajoute en 1892 des cours agricoles temporaires pour adultes car il faut apprendre à utiliser les scories Thomas, des méthodes et des machines nouvelles.

Les filles jouent un rôle important dans ce secteur. Elles sont ménagères, éducatrices et collaboratrices pour les travaux de la ferme. Pour elles, les cours postsecondaires des religieuses proposent des travaux ménagers.

Quant à l'artisanat, la loi Le Chapelier de 1796 avait aboli les corporations au nom de la liberté. En même temps avait disparu tout ce qui en dépendait comme formation professionnelle. Ce ne sera qu'en 1929 que l'apprentissage sera réglé légalement.

Entretemps le « Gesellenverein » catholique s'occupe des apprentis, des compagnons et des maîtres dès 1864. Mais à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'artisanat se sent menacé dans son existence par l'industrialisation. L'Etat fonde donc en 1896 l'Ecole des artisans. Elle va jouer un rôle capital pour la formation initiale et continue dans les métiers. C'est aussi par elle que passera une bonne partie de la modernisation technique. Ainsi, elle offre des formations en électricité et organise des cours pour la conduite des automobiles dans l'entre-deux-guerres.

A côté de cette filière institutionnelle, des initiatives propres des acteurs économiques essaient de remédier au pauvre niveau de formation. Au 19<sup>e</sup> siècle, le Grand-Duché dispose d'entreprises industrielles dans de nombreuses localités. Elles essaient de survivre dans des conjonctures parfois difficiles. Des chefs d'entreprise, souvent avec les communes et grâce à des subventions de l'Etat, organisent des écoles et des cours pour former leurs ouvriers, comme p.ex. des écoles de tissage dans le textile ou dans les établissements Paul Wurth.

L'industrie sidérurgique met du temps à s'occuper de la formation de sa main-d'œuvre. On voit sur les photos anciennes des garçons très jeunes qui sont occupés à des tâches qui n'exigent pas de qualification.

En 1896, le ministre d'Etat Paul Eyschen incite les communes et les entreprises sidérurgiques du Bassin minier à créer des centres d'apprentissage et des écoles professionnelles. La loi du 29 novembre 1913 sur les concessions minières est remarquable. Elle impose aux sociétés concessionnaires de contribuer aux cours spéciaux organisés par l'Etat ou la commune du siège pour former des chefs-ouvriers ou des contremaîtres. Cette même année est fondé par donation privée l'Institut Emile Metz pour former des apprentis pour la sidérurgie.

Après la Deuxième Guerre mondiale, d'abord avec l'aide de l'Institut Emile Metz, puis par des efforts propres, l'ARBED commence à systématiser sa formation continue en entreprise.

Mais ce n'est qu'en 1979 que l'Etat crée la première base légale de la formation professionnelle continue.

Henri Ahlborn, l'ancien directeur de la Chambre de Commerce, m'a raconté qu'après la Deuxième Guerre mondiale la Chambre avait convoqué les chefs des trois grandes banques

de la place d'alors pour leur demander s'il fallait de la formation continue. Ils n'en voyaient pas la nécessité.

On se contente donc d'abord de cours de français pour rafraîchir les connaissances de cette langue réprimée pendant l'occupation allemande.

Il y a aussi des impulsions de l'extérieur. Le plan Marshall suscite la première institution vouée à améliorer la compétitivité de l'économie : l'OLAP (Office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité) commence son activité de formation continue en 1957, et ne la termine qu'en 2015.

A mesure que les représentants de l'économie se rencontrent sur le plan européen, on se rend compte qu'il faut emboîter le pas aux efforts de formation des pays concurrents.

Ainsi le secteur financier fait de multiples efforts pour se moderniser sans cesse. Il crée en 1990 l'Institut de formation bancaire. Les banques de la place développent systématiquement leurs formations internes.

L'artisanat a connu des temps difficiles en matière de recrutement de personnel, surtout en période de haute conjoncture de la sidérurgie. Il a sans cesse insisté sur la nécessité d'une formation continue, très poussée sur le plan pratique.

En 1993, les partenaires sociaux s'entendent au Conseil économique et social pour demander à l'Etat de soutenir les efforts des entreprises. Il en sortira la loi du 22 juin 1999 sur l'accès collectif à la formation professionnelle continue. La loi du 24 octobre 2007 sur l'accès individuel à la formation professionnelle continue sert aussi le développement économique, mais est en même temps un instrument de promotion sociale.

## **2. La promotion sociale**

La formation continue sert les entreprises, mais elle sert aussi les travailleurs. Elle leur permet de tirer le meilleur parti du développement économique pour leur propre situation professionnelle et matérielle, pour se recycler, avancer dans les responsabilités, rester au niveau de l'évolution technique.

C'est une idée qui s'est développée avec force dès les deux guerres mondiales quand il fallait ramener à la vie professionnelle des millions de jeunes soldats démobilisés.

C'est aussi une démarche nécessaire pour tenir compte de l'évolution économique. Ainsi, en 1960 la CEP-L évoque la nécessité d'une rééducation professionnelle des salariés occupés dans les petites entreprises.

Mais la formation continue qui sert la promotion sociale ne se limite pas à la formation professionnelle. En 1965 l'Etat luxembourgeois organise les premiers cours du soir pour adultes pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires. Peu après, les études techniques dirigées du soir commencent à l'Ecole technique.

C'est un saut qualitatif dans l'histoire de notre éducation car il brise la logique traditionnelle d'un parcours scolaire définitivement clos une fois l'enseignement initial terminé!

Il ne faudrait cependant pas croire que c'était un objectif politique reconnu, avoué et poursuivi systématiquement. Je me rappelle que le ministère lança un jour un appel aux enseignants pour donner ces cours du soir. Quelques jeunes professeurs dont j'étais s'y sont engagés, sans aucune préparation, sans véritable réflexion sur la pédagogie des adultes, mais avec beaucoup d'énergie. Nous y avons rencontré des gens formidables et pleins d'enthousiasme.

Sur le plan de la modernisation des savoirs, c'est en 1971 que la CEP organise son premier cours d'initiation à l'informatique de gestion. L'initiative connaît un succès foudroyant auprès d'intéressés de tous les milieux.

25 ans plus tard, en 1996, la CEP-L répète son essai de 1971 en ouvrant l'éducation des adultes à la formation universitaire. C'est encore un saut qualitatif qui brise la logique du parcours inéluctable après l'éducation initiale. Aujourd'hui la Chambre des Salariés collabore avec des universités et des instituts d'enseignement supérieur du pays et de l'étranger, propose des formations universitaires diplômantes, accessibles en horaire aménagé à Luxembourg.

Dans les années quatre-vingt-dix on commence à comprendre que l'enseignement d'adultes est différent de celui des enfants et des adolescents. En 1993 le président de la CEP annonce que celle-ci diversifie ses cours du soir pour adultes en introduisant un système modulaire et semestriel sur base de profils tout en maintenant le caractère diplômant de la formation. Cela signifie qu'on va à la rencontre de l'individu en quête de formation, qu'on tient compte de son profil et qu'on s'adapte pour lui donner les meilleures chances d'aboutir à un diplôme qui valorise son effort dans son emploi.

Dans cette optique, l'Etat crée en 2009 l'école de la 2<sup>e</sup> chance pour permettre aux décrocheurs de revenir dans le système pour terminer une scolarité interrompue.

Les trois avis du CES de 1992-1995 constituent la première réflexion importante au niveau des partenaires sociaux sur l'éducation des adultes.

Le « Livre blanc pour une stratégie nationale de l'apprentissage tout au long de la vie » de 2012 est l'effort le plus récent d'une telle réflexion. Elaboré grâce à une concertation de tous les acteurs de la formation continue, il décline six principes transversaux et huit mesures pour mieux coordonner et organiser l'éducation des adultes au Luxembourg.

Parmi ces mesures, il faut relever le cadre de qualification qui permet aux apprenants de se situer dans huit niveaux de qualification. Le diplôme d'accès aux études universitaires permet de poursuivre des études supérieures sans le diplôme de fin d'études. Ce diplôme, offert également par la CEP-L, est un pas de plus pour l'ouverture du système. Dans cette même logique il faut citer la validation des acquis de l'expérience qui prend en compte tout ce qu'un individu a pu acquérir tout au long de son activité professionnelle et intellectuelle sans diplôme préalable.

Etant donné toutes ces évolutions et ces offres, on peut se demander si l'éducation des adultes atteint aujourd'hui l'objectif d'une large promotion sociale.

Je dirai : oui et non, comme souvent. Oui, car d'après le Ministre de l'Education nationale Claude Meisch, 70% des adultes résidents de 25 à 64 ans profitent des offres nombreuses et

multiples du Service de la formation des adultes. Non, toutefois, si on considère le constat de l'étude du STATEC sur l'éducation des adultes au Luxembourg en 2012 : « Plus le niveau d'éducation initial d'une personne est élevé, plus elle va poursuivre sa formation tout au long de sa vie professionnelle(..). » Ce qui signifie que ceux dont le niveau d'éducation initiale est peu élevé n'en profite pas ou trop peu. La promotion sociale reste aujourd'hui encore plus facile à atteindre pour ceux qui ont déjà atteint un certain niveau, et plus difficile pour ceux qui partent de très loin.

### **3. L'épanouissement personnel**

Cette constatation permet de penser qu'entre la promotion sociale et l'épanouissement personnel il y a une certaine relation, sinon une relation certaine.

Historiquement, il n'y a pas eu ni au 19<sup>e</sup> ni au 20<sup>e</sup> siècle de mouvement d'émancipation populaire ou ouvrière au Luxembourg comme dans les grands pays industriels alentour.

Certes, la modernisation de l'économie autour de 1900 entraîne l'éclosion d'une large classe moyenne avide de connaissances et de formation. En font partie les cadres de l'industrie et du commerce, les cadres et les employés des services publics et privés. A cette demande répondent les mouvements d'éducation et de diffusion culturelle. Dès 1903, du côté catholique, les associations populaires, dès 1908, du côté libéral et socialiste, les associations d'éducation populaire organisent des conférences, des réseaux de bibliothèques, des expositions, des cours de tout genre. L'enjeu alors est culturel et politique à la fois, et l'éducation populaire est un terrain de la lutte politique.

En 1918 le suffrage universel remplace le suffrage censitaire. Il faut dès lors préparer les femmes et les hommes aux nouvelles responsabilités politiques auxquelles ils ont accès pour la première fois.

Sur le plan social, la journée de huit heures introduite en 1918 remplace peu à peu celle des 10 à 12 heures qui ne laissait de place qu'au travail. La journée de huit heures transforme fondamentalement la vie des travailleurs, désormais rythmée par les 3 fois 8 : huit heures de travail, huit heures de loisir, huit heures de sommeil.

Le congé payé commence à être introduit en 1919 pour les employés privés, en 1926 pour les ouvriers. Ceux-ci ont ainsi pour la première fois droit aux loisirs et le temps de se former à leur guise en dehors des impératifs du travail.

Ainsi on voit dans l'entre-deux-guerres un grand syndicat libre de la sidérurgie créer une centrale d'éducation ouvrière. Le milieu ouvrier développe des activités sportives, culturelles, techniques pour les loisirs. Les ouvriers qui se mettent à la politique sont formés à connaître les lois et à diriger des assemblées. Des organisations de femmes commencent à mobiliser celles-ci pour leurs devoirs de citoyennes, mais aussi de ménagères et d'éducatrices.

Après la Deuxième Guerre mondiale, le ministre du travail Pierre Krier crée en 1946 l'Ecole supérieure du travail non avec un objectif de formation professionnelle, mais en vue de l'émancipation des travailleurs par une formation économique et sociale et de leur participation à la gestion de l'économie. Ces tâches sont reprises plus tard par les chambres salariales.

Aujourd'hui, la Chambre des Salariés dispose d'un Centre de formation pour les militants syndicaux.

Sur le plan international, une agitation intellectuelle et politique intense dans les années soixante entend briser le carcan d'un enseignement initial réservé à une élite déterminée par des critères de fortune et de statut social. Le rapport d'Edgar Faure pour l'UNESCO en 1972 en est le résultat. Il entend obtenir des systèmes éducatifs ouverts à tous tout au long de la vie, moins formalisés, éviter les spécialisations étroites et précoces, préparer à l'autodidaxie, démocratiser la gestion de l'éducation. Ces idées mettent longtemps à percer au niveau national.

Au Luxembourg, si l'offre de cours en tout genre était vaste à travers tout le pays depuis des décennies, elle était assez désordonnée. La loi du 19 juillet 1991 crée le Service de la Formation des adultes qui organise, structure, subventionne et surveille cette offre importante.

Aujourd'hui, les statistiques révèlent que les offres de cours les plus recherchées sont celles qui permettent d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires et secondaires techniques, de se faire documenter les connaissances de langue et de citoyenneté, d'apprendre les TIC et de parfaire l'instruction de base. La lutte contre l'analphabétisme en fait partie comme celle contre l'illettrisme. Doc essentiellement des objectifs utilitaires.

Certes, les formations linguistiques ne sont pas toujours utilitaires, mais ouvrent l'accès à de nouveaux contacts et à de nouvelles cultures, aux littératures comme aux voyages.

L'offre linguistique permet aussi d'assurer la communication et donc la cohésion sociale dans un pays où 45% de la population est d'origine étrangère. L'Institut national des langues est désormais un instrument essentiel pour enseigner non seulement le luxembourgeois, mais aussi les autres langues courantes au Luxembourg.

Nous vivons aujourd'hui dans une société où l'offre de formation n'a jamais été aussi large et multiple. C'est ce qu'on appelle l'éducation non formelle qui s'ajoute à l'éducation formelle du début de la vie.

Mais il y a une autre éducation que l'on appelle informelle.

Où que l'on regarde, on est invité à apprendre, seul le plus souvent. Chaque fois que l'on achète un nouveau téléphone, fixe ou mobile, une nouvelle voiture, une nouvelle machine de quelque sorte que ce soit, il faut apprendre. De plus en plus, l'informatique est nécessaire pour faire cet apprentissage. La vie quotidienne est désormais inextricablement liée à cette formation continue permanente. Cette situation explique aussi pourquoi des gens ne s'y retrouvent plus, n'arrivent plus à vivre normalement dans cet environnement. Ce qui explique sans doute une partie du chômage, et une partie de la pauvreté dans nos sociétés si riches.

Une réflexion donc pour finir.

L'éducation des adultes n'est pas une sorte d'éducation initiale bis. Elle est fondamentalement différente. Elle a affaire à une personne responsable qui se développe en fonction de ses potentialités et de ses contraintes.

Cette éducation est presque toujours utilitaire, ce qui peut se comprendre par rapport aux motivations du développement économique et de la promotion sociale.

Mais pour ce qui est de l'épanouissement personnelle, il serait utile qu'elle ne le soit pas toujours et pas exclusivement.

Il faudrait donner une plus large place à ce qui n'est pas utilitaire, à ce qui est inutile, mais cependant important, à ce que le professeur Alan Tuckett a appelé le « seriously useless ».

Je pense à des activités qui développent la créativité, le bien-être, l'ouverture à autrui, activités non monnayables, activités qui permettent de se sentir bien dans sa peau et son esprit.

Je pense qu'il y a encore du chemin à faire dans ce dernier domaine pour que l'éducation des adultes réponde également aux trois motivations du développement économique, de la promotion sociale et de l'épanouissement personnel.